DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2006

Délibération
n° 2006.07.223

Convention de coopération locale ComAGA / ANPE pour le PLIE - Chargée de parcours : avenant n° 2

LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) :

Philippe BERTHET, Christian RAPNOUIL,

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUILLET 2006

DELIBERATION N° 2006.07.223

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES - PLIE	Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

CONVENTION DE COOPERATION LOCALE COMAGA / ANPE POUR LE PLIE - CHARGEE DE PARCOURS : AVENANT N° 2

Le PLIE, outil d'insertion par l'emploi en partenariat avec l'Etat, le Conseil Général et la ComAGA, a souhaité poursuivre en 2006 un certain nombre d'actions engagées depuis 2004.

Afin d'améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du dispositif, il convient de poursuivre le partenariat instauré avec l'ANPE.

Vu la délibération n° 112 du 13 mai 2004 relative à la convention de coopération locale n° 04 16006 007 00 et son avenant n°1 en date du 29 novembre 2005 permettant d'améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du PLIE.

Vu l'annexe 2 relative à la délibération n° 53 du 24 mars 2006 relative au budget primitif 2006.

Le projet d'avenant n° 2 joint, règle les droits et devoirs de chacun et prévoit notamment la désignation d'un agent de l'ANPE qui sera chargé de participer à la mise en œuvre des actions déterminées par le PLIE pour ses bénéficiaires.

Dans ce cadre, la personne chargée de parcours contribuera à la cohérence des parcours d'insertion des bénéficiaires du PLIE par des apports techniques et en facilitant les démarches des accompagnatrices du PLIE dans la mobilisation des outils d'insertion de droit commun. Elle sera également un interface entre les accompagnatrices locales d'insertion et le pôle relations entreprises. Elle participera à l'animation d'équipe des accompagnatrices locales et contribuera au développement de projets d'actions.

La participation du Fonds Social Européen, versée en contrepartie à l'ANPE s'élève à un montant de 35 381,13 €.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 29 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 à la convention avec l'ANPE permettant d'améliorer le suivi des parcours des bénéficiaires du PLIE.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 65 738 - sous-fonction 90

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **19 juillet 2006**	**Affiché le :** **19 juillet 2006**